



Conseil Municipal Jeudi 16 juillet 2020

Relevé de décisions

Étaient présents : Jérôme NEVEUX. Martine SIMONET. Guy DAVIGNON. Karine DANGREAUX-HENIN. Yannick METHIVIER. Nathalie RENÉ. Fabien BONNET. Aurore COURTIN. Joël BIZARD. Guy JEAUD. Annick MONTEIL. Laurence BOUHET. Michel LEBLANC. Christelle PAGEAUT. Pascal JOUBERT. Emmanuelle PHILIPPON. Mireille MARCHAND. Monique BERNARD. Eugénie-Carole BERNIER. Frédéric MERLE. Vincent RIVIERE. Sophie OGET. Jean-François JOLIVET. Marianne DETAPPE. Jean-Philippe BOURRAS. *formant la majorité des membres en exercice.*

Absents - excusés (pouvoirs) :

Pascal SANSIQUET donne pouvoir à Pascal JOUBERT
Michel VERRECCHIA donne pouvoir à Guy DAVIGNON
Christophe MARTIN donne pouvoir à Guy JEAUD
Marie-Odile URVOIS donne pouvoir à Annick MONTEIL
Carole PINSON donne pouvoir à Jean-Philippe BOURRAS
Dany LAGRANDEMAISON donne pouvoir à Jean-François JOLIVET

Yoann DEBIAIS, excusé
Alexandre MILLET, excusé

I – FINANCES

I/A - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET LES BUDGETS ANNEXES (Eau – Assainissement – Opérations immobilières – Vie économique – ZAC des Grands Champs – Eco-quartier Fonds Gautiers et Transport).

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit élire son Président pour l'adoption du compte administratif 2019 de la Commune et des ces budgets annexes.

Monsieur le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine ce compte administratif et en débat, cependant, il doit se retirer au moment du vote.

Le Président élu propose alors à l'Assemblée Délibérante d'adopter le compte administratif de la commune et de ces budgets annexes de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

Adoption du compte administratif 2019 pour le budget principal de la commune

Décision : Adopté – 5 abstentions

Adoption du compte administratif 2019 pour le budget annexe eau

Décision : Adopté

M BOURRAS sort de salle et ne prend pas part au vote.

Adoption du compte administratif 2019 pour le budget annexe assainissement

Décision : Adopté

M BOURRAS sort de salle et ne prend pas part au vote.

Adoption du compte administratif 2019 pour le budget annexe *opérations immobilières*

Décision : *Adopté à l'unanimité*

Adoption du compte administratif 2019 pour le budget annexe *vie économique*

Décision : *Adopté à l'unanimité*

Adoption du compte administratif 2019 pour le budget annexe *zac des grands champs*

Décision : *Adopté à l'unanimité*

Adoption du compte administratif 2019 pour le budget annexe *eco-quartier des fonds Gautiers*

Décision : *Adopté à l'unanimité*

Adoption du compte administratif 2019 pour le budget annexe *transport*

Décision : *Adopté à l'unanimité*

I/B – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES (Eau – Assainissement – Opérations immobilières – Vie économique – ZAC des Grands Champs – Eco-quartier Fonds Gautiers et Transport).

L'Assemblée Délibérante est informée que l'exécution des dépenses et recettes relatives au budget de la commune et des budgets annexes pour l'exercice 2019, a été réalisée par la Trésorière en poste à SAINT GEORGES LES BAILLARGEAUX (du 01/01/2019 au 31/12/2019) ainsi que par la Trésorière en poste à POITIERS (du 01/01/2020 au 31/01/2020), et que le compte de gestion établi par ces dernières est conforme au compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

Il est précisé que la Trésorerie a transmis à la Commune ses comptes de gestion relatifs au budget principal et aux budgets annexes, dans les délais impartis pour ce faire.

Aussi, considérant qu'il y a identité de valeur entre les écritures du compte administratif du budget principal de la Commune et des budgets annexes et des comptes de gestion de la Trésorerie, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les comptes de gestion.

Adoption du compte de gestion 2019 pour le budget principal de la commune

Décision : *Adopté à l'unanimité*

Adoption du compte de gestion 2019 pour le budget annexe *eau*

Décision : *Adopté*

M BOURRAS sort de salle et ne prend pas part au vote.

Adoption du compte de gestion 2019 pour le budget annexe *assainissement*

Décision : *Adopté*

M BOURRAS sort de salle et ne prend pas part au vote.

Adoption du compte de gestion 2019 pour le budget annexe *opérations immobilières*

Décision : *Adopté à l'unanimité*

Adoption du compte de gestion 2019 pour le budget annexe *vie économique*

Décision : *Adopté à l'unanimité*

Adoption du compte de gestion 2019 pour le budget annexe *zac des grands champs*

Décision : *Adopté à l'unanimité*

Adoption du compte de gestion 2019 pour le budget annexe *eco-quartier des fonds Gautiers*

Décision : *Adopté à l'unanimité*

Adoption du compte de gestion 2019 pour le budget annexe *transport*

Décision : *Adopté à l'unanimité*

I/C – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES (Eau – Assainissement – Opérations immobilières – Vie économique – ZAC des Grands Champs – Eco-quartier Fonds Gautiers et Transport)

Après avoir débattu des comptes administratifs du budget principal de la Commune et des ces budgets annexes pour 2019, il est suggéré à l'Assemblée Délibérante d'affecter le résultat de fonctionnement de chaque budget dudit exercice.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 pour le budget principal

Décision : Adopté à l'unanimité

Adoption du compte de gestion 2019 pour le budget annexe eau

Décision : Adopté

M BOURRAS sort de salle et ne prend pas part au vote.

Adoption du compte de gestion 2019 pour le budget annexe assainissement

Décision : Adopté

M BOURRAS sort de salle et ne prend pas part au vote.

Adoption du compte de gestion 2019 pour le budget annexe opérations immobilières

Décision : Adopté à l'unanimité

Adoption du compte de gestion 2019 pour le budget annexe vie économique

Décision : Adopté à l'unanimité

Adoption du compte de gestion 2019 pour le budget annexe zac des grands champs

Décision : Adopté – 5 abstentions

Adoption du compte de gestion 2019 pour le budget annexe eco-quartier des fonds Gautiers

Décision : Adopté – 5 abstentions

Adoption du compte de gestion 2019 pour le budget annexe transport

Décision : Adopté à l'unanimité

I/D – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES (Opérations immobilières – Vie économique – ZAC des Grands Champs – Eco-quartier Fonds Gautiers) pour l'exercice 2020

Le Conseil Municipal ayant été entendu le 25 juin 2020, au cours du débat d'orientations budgétaires organisé en application de l'article L 2312-1 2ème alinéa du CGCT, il est proposé d'adopter le budget principal de la Commune et les budgets annexes Opérations immobilières, Vie économique, ZAC des Grands Champs, et Eco-quartier Fonds Gautiers, de l'exercice 2020 arrêté comme suit :

Il est précisé que le budget de l'exercice 2020 a été établi et sera voté par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement ».
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Adoption du budget 2020 budget principal

Décision : Adopté – 5 voix contre

Adoption du budget 2020 budget annexe opérations immobilières

Décision : Adopté à l'unanimité

Adoption du budget 2020 budget annexe vie économique

Décision : Adopté à l'unanimité

Adoption du budget 2020 budget annexe zac des grands champs

Décision : Adopté – 5 abstentions

Adoption du budget 2020 budget annexe eco-quartier des fonds Gautiers

Décision : Adopté – 5 abstentions

I/E – DETAIL DES COMPTES DES CLASSES 1 ET 2 DES BUDGETS TRANSPORT, EAU et ASSAINISSEMENT

les budgets TRANSPORT, EAU et ASSAINISSEMENT ont été dissolues à la date du 31 décembre 2019.

Il convient à présent de délibérer sur les montants figurant dans les comptes des classes 1 et 2 qui seront repris dans la budget principal. Le but étant de mettre à zéro les comptes de ces budgets et d'alimenter le budget principal des montants figurant en balance de sortie 2019 de chacun des comptes. C'est au vu de cette délibération que la trésorerie passera les **écritures d'ordres non-budgétaires**.

Décision : Adopté à l'unanimité

I/F – OPERATION NON BUDGETAIRE SFIL

Il convient pour finaliser les écritures de régularisation des opérations liées aux emprunts structurés de transmettre une délibération à la Trésorerie pour la saisie **d'opérations d'ordres non-budgétaires** :

Budget principal :

Compte 1068	Compte 4817
Débit	Crédit
7 665,09 €	7 665,09 €

Budget Opérations Immobilières :

Compte 1068	Compte 4817
Débit	Crédit
40 729,63 €	40 729,63 €

Décision : Adopté à l'unanimité

I/G – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

Conformément à l'article L 2241-1-alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'adopter le bilan des acquisitions et cessions immobilières du budget principal et des budgets annexes pour 2019.

Cf annexe

Décision : Adopté à l'unanimité

I/H – AVENANT N°2 AU MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE AVEC L'ENTREPRISE CONVIVIO

Dans le contexte d'épidémie de COVID-19, le service de restauration fourni par l'entreprise CONVIVIO a dû être en tout ou partie interrompu pendant la période de confinement sanitaire.

La société CONVIVIO s'est rapprochée de la commune afin de renégocier les conditions tarifaires de ses prestations afin de l'accompagner dans la couverture de ses charges fixes de fonctionnement conformément à l'économie générale initiale du marché.

Il est donc proposé de signer un avenant n°2 avec la société CONVIVIO intégrant les négociations et modifications des conditions financières du marché pour la **période courant à compter du 16/03/2020 jusqu'au 31/08/2020 selon le tableau ci-dessous :**

Dénomination	Montant H.T.	TVA	Montant T.T.C.
Coût complémentaire par repas servis à compter du 11/05/2020	0,40 €	5,5 %	0,422 €
Reste à charge par repas manquants à compter du 16/03/2020 par rapport au Nombre annuel de repas de référence*	0,70 €	5,5 %	0,7385 €

* Le nombre réel de repas facturés par le Prestataire auprès du Client sur l'exercice complet septembre 2018/août 2019.

A titre d'exception, pour toute convention de restauration ne bénéficiant pas d'une antériorité sur l'exercice complet septembre 2018 / août 2019 : le nombre annuel de repas ayant servi de référence à l'étude de marché correspondante.

Décision : Adopté à l'unanimité

II – POINT INTERCOMMUNALITE

M le Maire informe le conseil municipal des dernières décisions prises en conseil communautaire où Mme Florence JARDIN a été élue à la Présidence de la Communauté Urbaine le 10 Juillet dernier. Il présente les délégations respectives des élus communautaires.

Les vice-présidents :

1. Claude Eidelstein (Chasseneuil) : rapporteur général budget et finances
2. Léonore Moncond'huy (Poitiers) : contractualisation
3. Robert Rochaud (Poitiers) : finances
4. Romain Mignot (Sèvres-Anxaumont) : transition énergétique et coordination
5. Michel François (Dissay) : développement économique et coordination
6. Gilles Morisseau (Biard) : voirie
7. Lisa Belluco (Poitiers) : urbanisme, foncier, gestion des risques
8. Sylvie Aubert (Fontaine-le-Comte) : mobilités
9. Frédy Poirier (Cloué) : agriculture, alimentation et développement rural
10. Gérald Blanchard (Buxerolles) : gestion des déchets, économie circulaire
11. Gérard Herbert (Chauvigny) : tourisme
12. Jérôme Neveux (Jaunay-Marigny) : culture
13. Charles Reverchon-Billot (Poitiers) : culture
14. Laurent Lucaud (Poitiers) : eau, assainissement, grand cycle de l'eau, biodiversité et qualité environnementale.

Un 15e vice-président sera élu lors du prochain conseil.

Les délégués

1. Stéphane Allouch (Poitiers) : personnel
2. Eric Ghirlanda (Saint-Georges) : centre de ressources et politique de déconcentration, communication et digital
3. Aloïs Gaborit (Poitiers) : transition énergétique
4. Corine Sauvage (Montamisé) : sports
5. Dany Coineau (Mignaloux-Beauvoir) : eau, assainissement, grand cycle de l'eau, biodiversité et qualité environnementale
6. Franckie Angebault (Poitiers) : mobilités (présidence de Vitalis)
7. Bernard Peterlongo (Saint-Benoît) : urbanisme, foncier et déploiement numérique
8. Jean-Louis Fourcaud (Poitiers) : voirie
9. Jean-Charles Auzanneau (Vouneuil-sous-Biard) : développement économique
10. Bastien Bernela (Poitiers) : développement économique
11. Emmanuel Bazile (Bignoux) : patrimoine intercommunal, rénovation énergétique, établissements recevant du public
12. Anthony Brottier (Poitiers) : sports
13. Jean-Luc Soulard (Rouillé) : vie sociale et politique de la ville

III – INFORMATIONS

M le Maire informe le conseil municipal de la réponse du Parc du Futuroscope relative aux nuisances occasionnées par la nouvelle attraction. L'étude acoustique réalisée par le parc préconise la construction d'un mur acoustique à proximité de l'attraction. Un courrier d'information sera adressé aux riverains ce week-end.

ANNEXE

2. Budgets Annexes

a. Zac des Grands-Champs

Designation du bien (terrain, immeuble ...)	Localisation	Référence cadastrale	Date de l'acte	Date de délibération du Conseil Municipal	Durée d'amortissement	Identité de l'acquéreur	Prix de cession (BUDGET HT)	+ ou - Value
Terrain	ZAC	BY 294 - 301 - 994 M2 - ILOT B LOT 24	26 février 2019	5 avril 2018	/	NIVERT Stephane PROUST Karine	71 748.58 €	
Terrain	ZAC	BY 245 - 258 - 871 M2 - ILOT B2 LOT 11	27 février 2019	6 novembre 2018	/	GOND Nicolas LACLAUTRE Sandrine	62 870.00 €	
Echange Terrain	Bourg Calin	BY 261 - 115 M2	17 mai 2017	2 février 2017	/	CONSORTS A. RICHER ET L. HUIGE	6 900.00 €	
Terrain	ZAC	BY 246 - 908 m2	22 octobre 2019	17 avril 2019	/	HAREL Arnaud BOISSEAU Adélaïde	65 540.95 €	
Terrain	ZAC	BY 295 - 911 m2	21 octobre 2019	17 avril 2019	/	MELLIER David et Christine	65 757.09 €	
Terrain	ZAC	CA 251-273-275 - 638 m2 - ILOT C LOT 2	5 décembre 2019	2 juillet 2019	/	GIRAUDEAU Nicolas	46 052.00 €	
Terrain	ZAC	BO 437-438-439-440-442-444-446-447 3730 m2 ILOT D1	18 décembre 2019	22 mai 2018	/	HABITAT DE LA VIENNE	86 805.06 €	
Terrain	ZAC	CA 257-264 - 716 m2 - ILOT C - LOT 7	17 décembre 2019	2 juillet 2019	/	CLEMENT Paul SOUQUIERE Ophélie	51 682.00 €	
							457 355.68 €	

b. Eco Quartier

Designation du bien (terrain, immeuble ...)	Localisation	Référence cadastrale	Date de l'acte	Date de délibération du Conseil Municipal	Durée d'amortissement	Identité de l'acquéreur	Prix de cession (BUDGET HT)	+ ou - Value
Terrain	Eco Quartier	146 B - 394 M2 - LOT : 15	25 mars 2019	26 novembre 2018 21 mai 2019	/	RULLAN Heloise	20 562.11 €	
Terrain	Eco Quartier	B 1158p - 667 M2 - LOT : 14	30 avril 2019	26 novembre 2018 18 avril 2019	/	BREZENTINE Pierre ARNAULT Mathilde	29 874.08 €	
Terrain	Eco Quartier	146B - 524 M2 - LOT : 5	2 mai 2019	26 novembre 2018 18 avril 2019	/	JORET Kévin	25 035.90 €	
							75 472.09 €	

c. Vie Economique

Designation du bien (terrain, immeuble ...)	Localisation	Référence cadastrale	Date de l'acte	Date de délibération du Conseil Municipal	Durée d'amortissement	Identité de l'acquéreur	Prix de cession (BUDGET HT)	+ ou - Value
Terrain	Chalembert 2	BT 88 - 10416 M2	17 juillet 2019	31 janvier 2019	/	CESVI France	208 320.00 €	
Terrain	Chalembert 2	ZX592 : 3197 m2 / ZX531 : 5896 m2	11 décembre 2019	11 octobre 2019	/	SCI ANDROMEDE	240 964.50 €	
							449 284.50 €	